

COMPTE RENDU REUNION DU 04/12/2024 A 20H00

Présents : Mme PROSPER Michèle, M. SAINT GUIRONS Joël, Mme MALLET Martine, M. POCHÉZ Jean-Yves, M. MAMIQUE Florent, M. LABEDADE Eric, M. DUPAYA Frédéric, Mme DUCAMP Delphine et Mme POUTOIRE Nathalie.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme DUSSEAU Frédérique, M. DARRICARRERE Olivier et M. Olivier LABE

Pouvoirs : Mme DUSSEAU Frédérique a donné pouvoir à Mme MALLET Martine

Mme le Maire, Michèle PROSPER, désigne Florent MAMIQUE, secrétaire de séance.

1- Présentation du rapport d'activités 2023 de la CCPT par son Président Laurent CIVEL :

Mme le Maire est heureuse d'accueillir M. Laurent CIVEL, Président de la CCPT, pour ce conseil municipal qui va présenter le rapport d'activités de l'année 2023 de la Communauté des Communes du Pays Tarusate. Ce rapport est consultable en mairie.

Pour l'année à venir :

- Urbanisme : procédure d'élaboration document de modification du PLUi-H qui a été principalement menée en 2024 et se finira en 2025.

- Projet RYAM : construction d'une unité de production pour du biokérozène.

Récupération du CO2 de la cheminée pour faire du biokérozène mais cela va coûter environ 1 milliard d'euros.

Création de 125 à 150 emplois, foncier à acquérir (site de 25 hectares). Le projet est porté par l'usine Verso Energy.

- Projet de parc ferroviaire industriel et logistique de Lалуque : 2 gros groupes sont intéressés. Le terrain vaut 1 million d'euros. Création d'environ 100 emplois pérennes.

2- Approbation et signature du CR du 20/11/2024 :

Mme le Maire demande s'il y a des remarques à formuler concernant le compte-rendu de la séance du 20.11.2024.

Aucune n'est formulée.

Il est procédé au vote.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3- Informations diverses :

• Décision Modificative n°1 : TERRAINS CONSORT BARGE – BP Lotissement des Palombes

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de modifier certaines prévisions budgétaires qui ne sont pas au bon chapitre.

Les écritures dépenses et recettes doivent être en investissement chapitre 16 et non 041. Cela concerne les écritures pour les terrains Barge convertis en obligation pour la commune de viabiliser 6 lots puis la remise des parcelles viabilisées au consort.

INVESTISSEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|
| Article (Chapitre) | Montant | Article (Chapitre) | Montant |
| 168748 (041) | - 120 000,00 € | 168748 (041) | - 120 000,00 € |
| 16878 (16) | 120 000,00 € | 16878 (16) | 120 000,00 € |
| Total Dépenses | 120 000,00 € | Total Recettes | 120 000,00 € |

- **Décision n°2024-2**

Le Maire de Carcarès-Sainte-Croix,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°D2023-25 du Conseil Municipal en date du 22 juin 2020 portant délégations d'attribution en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 05 juillet 2023, l'autorisant, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des crédits inscrits dans chaque section,

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 27 mars 2024, portant adoption du budget primitif 2024 du budget principal de la commune,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,

CONSIDÉRANT la nécessité d'abonder des crédits, suite à une erreur de tableau d'amortissement d'un emprunt, dans un chapitre de l'investissement suivant : 21 Immobilisations corporelles afin de permettre le paiement d'une facture d'acquisition de matériel :

- **21 Immobilisations corporelles :**

1 virement de crédits d'un montant de + 600€ vers l'article 2158 matériel / opération n°9103 : Tracteur

1 diminution de crédits d'un montant de - 600€ de l'article 2131 Autres bâtiments publics / opération n°1903 : Bibliothèque

DÉCIDE

Article 1 : de procéder aux virements de crédits comme suit :

| SENS | SECTION INVESTISSEMENT | | |
|------|------------------------------------|---------|---------|
| | | Article | Montant |
| DE | 1903 Autres bâtiments Bibliothèque | 2131 | - 600 |
| VERS | 9103 matériel Tracteur | 2158 | + 600 |

Article 2 : Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, il sera rendu compte de ces virements de crédits au prochain conseil municipal.

Article 3 : La secrétaire général de Mairie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la Préfète des Landes au titre du contrôle de légalité et à Madame la responsable du service de gestion comptable de Dax.

- Forêt : Point fait par Eric LABEDADE et Joël SAINT GUIRONS
3250 pins vont être fournis et plantés par ENGIE.

Délibération D2024-40 : DETR 2025

Considérant le projet de réaménagement d'une réserve incendie et la nécessité pour ce projet de procéder au terrassement pour remise en état du sol, installation d'une citerne souple de 160 m³ et d'une clôture pour sécurisation du site, Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus des sociétés CITERNEO, BARNEIX et PM Maçonnerie :

Acquisition d'une citerne souple incendie avec terrassement et clôture

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de retenir le devis de l'entreprise CITERNEO, composé comme suit :

HT 3 823,49 € (citerne souple 160m³), TVA 20% 764,70 € ; TTC 4 588,19 €

- de retenir le devis de l'entreprise BARNEIX, composé comme suit :

HT 3 770,00 € (terrassement et stabilisation de la zone) TVA 20% 754,00 € ; TTC 4 524,00 €

- de retenir le devis de l'entreprise PM Maçonnerie, composé comme suit :

HT 5 681,80 € (fourniture et pose d'une clôture rigide) TVA 20% 1 136,36 € ; TTC 6 818,16 €

- de solliciter la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la réalisation de ces travaux selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

Dépenses HT relatives aux travaux de réalisation d'une plateforme et d'un city stade :

Article 2156/op. 9402 : 13 275,29 €

- DETR : (40% de 13 275,29 € HT) 5 310,12 €

- Part de la commune de Carcarès-Ste-Croix (fonds libre) 7 965,17 €

- d'autoriser Madame le Maire à solliciter la DETR relative au financement d'une partie de la dépense.

- d'autoriser Mme le Maire à signer et à effectuer toutes les formalités inhérentes à cette opération.

- Fibre sur le Pays Tarusate : point fait par Laurent CIVEL

130 000 abonnés sur les réseaux implantés par PIXEL et le SYDEC.

6000 raccords complexes pour un coût de 40 millions d'euros.

Dans le décommissionnement la fibre sera mise obligatoirement pour permettre aux gens d'avoir au minimum le téléphone.

- Projet city-stade

Délibération D2024-41 : DETR 2025-2

Considérant le projet d'aménagement d'un city parc et la nécessité pour ce projet de procéder à la création d'un city stade, Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis reçu de la société GROUPE SAE :

Réalisation d'une plateforme et d'un city stade

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de retenir le devis de l'entreprise GROUPE SAE pour un montant TOTAL de 98 700€ HT soit 118 440,00€ TTC, composé comme suit :

HT 48 700,00 € (plateforme en béton poreux), TVA 20% 9 740,00 € ; TTC 58 440,00 €

HT 41 000,00 € (fourniture et pose d'un city stade) TVA 20% 8 200,00 € ; TTC 49 200,00 €

HT 9 000,00 € (fourniture et pose d'un gazon synthétique) TVA 20% 1 800,00 € ; TTC 10 800,00 €

- de solliciter la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la réalisation de ces travaux selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

Dépenses HT relatives aux travaux de réalisation d'une plateforme et d'un city stade :

Article 2313/op. 2201 : 98 700,00 €

- DETR : (40% de 98 700 € HT) 39 480,00 €

- Part de la commune de Carcarès-Ste-Croix (fonds libre) 59 220,00 €

-d'autoriser Madame le Maire à solliciter la DETR relative au financement d'une partie de la dépense.

- d'autoriser Mme le Maire à signer et à effectuer toutes les formalités inhérentes à cette opération.

Fin de la séance à 21h50.

| | | | |
|-----------------|--------------------|--------------------|----------------------|
| Michèle PROSPER | Joël SAINT-GUIRONS | Martine MALLET | Jean-Yves POCHEZ |
| Delphine DUCAMP | Frédéric DUPAYA | Frédérique DUSSEAU | Eric LABEDADE |
| Florent MAMIQUE | Nathalie POUTOIRE | Olivier LABE | Olivier DARRICARRERE |